



STLHE SAPES

Society for Teaching and Learning in Higher Education
La société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur

stlhe.ca
Ottawa, du 7 au 10 juin

Confirmation de commandite du Congrès annuel 2022

ENTENTE DE COMMANDITE

Niveau de commandite

Notre compagnie est heureuse de soutenir le Congrès 2022 de la SAPES au niveau indiqué ci-dessous:

- Partenaire** 18 500 \$
- Platine** 10 000 \$
- Or** 5 000 \$
- Argent** 2 000 \$
- Bronze** 1 000 \$

Date limite pour confirmer la commandite: **le 8 avril 2022**
Les frais de commandite sont payables au plus tard: **le 30 avril 2022**

Total des frais de commandite à payer: _____ \$

Veillez inscrire les renseignements concernant la compagnie tel que vous souhaitez qu'ils soient publiés:

Nom ou nom de la compagnie: _____

Adresse: _____

Personne-contact: _____ Téléphone: _____ Courriel: _____

Modes de paiement

Par chèque libellé au nom de la **Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur**.

Demande de facture—in order to receive an invoice for payment, please provide the following information:

Nom de la compagnie: _____ Personne-contact: _____

Adresse de la compagnie: _____

Téléphone: _____



STLHE SAPES

Society for Teaching and Learning in Higher Education
La société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur

Reconnaissance envers les commanditaires

Logo: Un logo en haute résolution (format .ai ou .eps) est exigé au plus tard le 8 avril 2022. Veuillez envoyer une version électronique à: **conference-congres@stlhe.ca**

site Web: _____

En cochant cette case, vous acceptez que le logo de votre compagnie soit affiché sur la page des commanditaires du site web du congrès ainsi que sur la documentation imprimée et numérique du congrès là où il est fait référence aux commanditaires du congrès.

Confirmation de la commandite

Le comité de gestion du congrès de la SAPES confirmera votre inscription. Si des événements imprévus devaient forcer la SAPES à annuler ou à repousser le congrès, vous serez remboursé intégralement de vos frais de commandite; toutefois, le Congrès 2022 de la SAPES ne peut pas être tenu responsable des dépenses afférentes, y compris les frais d'annulation évalués par les lignes aériennes ou les agences de voyages.